

Mobilité : les élus ont voté pour la création d'un syndicat

Gérard Veillet



François Xavier Le Corre a présenté son ONG "Arcade" aux élus porterains. Photo Le DL/G.V.

Le conseil municipal de Porte-de-Savoie s'est réuni ce mardi 19 septembre, à 19 heures, à la mairie porteraine, sous la présidence de Franck Villand, Maire. ONG, mobilité et périscolaire étaient au programme.

En préambule du conseil municipal de ce mardi, c'est François Xavier Le Corre, président de l'ONG "Arcade" basée à Valgelon-La Rochette, qui a présenté les activités de cette dernière en direction du Sénégal. Il avait à ses côtés Ali Diarra, élu local porterain, vice-président. À l'issue de la présentation, le maire a indiqué que l'adhésion de Porte-de-Savoie à cette ONG se ferait sous forme de délibération lors du prochain conseil municipal.

Ensuite, Jean-Christophe Biot, du bureau d'études JCB assistance, a présenté un rapport sur le prix (1,97 € TTC/m³) et la qualité du service d'eau potable des deux communes déléguées, Les Marches et Francin, pour 2022. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

La mobilité est devenue un enjeu stratégique... En l'espèce, il est envisagé de constituer un Syndicat mixte de type SRU (Solidarité et renouvellement urbain), entre Grand Chambéry, Grand Lac, Cœur de Savoie et le Département. Après avoir entendu le maire sur ce sujet, l'assemblée porteraïne a adopté à l'unanimité, le principe de la création de ce Syndicat mixte.

Le projet ABC Bauges 2023 (création d'un atlas de la biodiversité communale) concernant 14 communes volontaires du Parc naturel régional des Bauges, a été voté moins une abstention.

Les élus ont approuvé, à l'unanimité, un échange de parcelles permettant la régularisation du tracé d'un chemin rural (secteur de Lachat).

Les précisions sur les dépenses à imputer sur le compte "fêtes et cérémonies" ont reçu à l'unanimité l'aval des élus porteraïns.

S'agissant des ressources humaines, ont été adoptées à l'unanimité trois conventions, la première avec Cœur de Savoie pour la mise à disposition d'une secrétaire de mairie itinérante (les petites communes étant privilégiées), la deuxième avec l'association Défi insertion pour la mise à disposition de personnels, la troisième avec l'Éducation nationale pour la mise à disposition d'une AESH (Accompagnant d'enfant en situation de handicap) sur le temps périscolaire.